

PUBLIC PRIS EN CHARGE

MISSIONS DU SSIAD

MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Sur prescription médicale pour :

- Les personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans
- Les personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant un handicap.

ADMISSIONS

C'est sur prescription médicale que le SSIAD intervient. Après un premier contact par téléphone ou directement au bureau la personne est inscrite sur liste d'attente, puis l'infirmière établit un recueil des éléments administratifs sur un dossier et effectue une évaluation à domicile des besoins en lien avec les soins requis. Par ailleurs il faut fournir obligatoirement une attestation de votre carte vitale.

Capacité d'accueil :

- 39 personnes âgées
- 3 personnes handicapées

PERSONNEL

Directrice : A. DEBEURY

PRISE EN CHARGE

Elle est soumise à l'acceptation et à la signature du règlement intérieur par la personne ou son représentant. Les horaires d'intervention sont de 7h à 14h et de 16h15 à 19h30. Elle est organisée par l'infirmière coordinatrice. Au regard du niveau de dépendance, celle-ci détermine :

En dehors de ces horaires ou en cas d'absence vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique du 03 25 31 77 76 nous vous recontacterons.

Aides soignantes : L'équipe se compose de 10 aides soignantes diplômées

INTERVENANTS EXTERIEURS

Ce sont les infirmiers(ères) libéraux(ales) de votre choix qui assurent les soins techniques. Leurs actes sont réglés directement par le SSIAD. Il est impératif de les informer de votre prise en charge par le SSIAD.

Les actes de pédicure sont également pris en charge par le SSIAD à raison de 3 par an.

FIN DE PRISE EN CHARGE

Sur décision du médecin traitant et/ou du service en accord avec le patient et/ou sa famille, en tenant compte de l'état de santé de la personne et des demandes prioritaires de prise en charge

CANTON NOGENT	CANTON VAL DE MEUSE
AGEVILLE BIELES ESNOUVEAUX DONNEMARIE ESSEY LES EAUX IS EN BASSIGNY LANOUES SUR ROGNON LOUVIERES MANDRES LA COTE MARNAY SUR MARNE NINVILLE ODIVAL POINSON LES NOGENT POULANGY SARCEY THIVET VESAIGNES SUR MARNE VITRY LES NOGENT	CHAUFFOURT EPINANT SAREY LAVILLENEUVE MONTIGNY LE ROI PROVENCHERES SUR MEUSE CANTON NEUILLY L'EVEQUE BONNECOURT CHANGÉY CHARMES DAMPIERRE FREYCOURT LANNES NEUILLY L'EVEQUE POISEUL RECOURT ROLAMPONT CANTON D'ANDELOT BOURDONN SUR ROGNON FORCEY

PUBLIC PRIS EN CHARGE

MISSIONS DU SSIAD

MODALITES DE PRISE EN CHARGE

ADMISSIONS

C'est sur prescription médicale que le SSIAD intervient. Après un premier contact par téléphone ou directement au bureau la personne est inscrite sur liste d'attente, puis l'infirmière établit un recueil des éléments administratifs sur un dossier et effectue une évaluation à domicile des besoins en lien avec les soins requis. Par ailleurs il faut fournir obligatoirement une attestation de votre carte vitale.

Sur prescription médicale pour :

- Les personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans
- Les personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant un handicap.

-- Assurer sur prescription médicale des soins d'hygiène et de confort

- Aider à maintenir l'autonomie pour contribuer à retarder l'entrée en institution

- Eviter l'hospitalisation dans la mesure du possible

- Faciliter le retour à domicile après l'hospitalisation

Capacité d'accueil :

- 39 personnes âgées

PERSONNEL

- 3 personnes handicapées

Directrice : A. DEBEURY

Infirmière coordinatrice : C. BOUVIER

PRISE EN CHARGE

Elle est soumise à l'acceptation et à la signature du règlement intérieur par la personne ou son représentant. Les horaires d'intervention sont de 7h à 14h et de 16h15 à 19h30.

Elle est organisée par l'infirmière coordinatrice.

Au regard du niveau de dépendance, celle-ci détermine :

- Le nombre d'interventions hebdomadaires de 3 j / semaine minimum à 7j / semaine (la prise en charge du week-end étant réservée aux personnes les plus dépendantes).
- Le nombre d'interventions quotidiennes (1 à 3 interventions maximum par jour dont une le soir).

Il vous sera demandé de remplir un questionnaire de satisfaction une fois par an.

FIN DE PRISE EN CHARGE

Sur décision du médecin traitant et/ou du service en accord avec le patient et/ou sa famille, en tenant compte de l'état de santé de la personne et des demandes prioritaires de prise en charge

CANTON NOGENT	CANTON VAL DE MEUSE
AGEVILLE	CHAUFFOURT
BIÈSLES	EPINANT
ESNOUVEAUX	SAREY
DONNEMARIE	LAVILLENEUVE
ESSEY LES EAUX	MONTIGNY LE ROI
IS EN BASSIGNY	PROVENCHERES SUR MEUSE
LANOUES SUR ROGNON	CANTON NEUILLY
LOUVIERES	L'EVEQUE
MANDRES LA COTE	BONNECOURT
MARNAY SUR MARNE	CHANGÉY
NINVILLE	CHARMES
ODIVAL	DAMPIERRE
POINSON LES NOGENT	FRECCOURT
POULANGY	LANNES
SARCEY	NEUILLY L'EVEQUE
THIVET	POISEUL
VESAIGNES SUR MARNE	RECOURT
VITRY LES NOGENT	ROLAMPONT
	CANTON D'ANDELOT
	BOURDONN SUR ROGNON
	FORCEY

ROLE DE L'ENTOURAGE

Son adhésion est primordiale pour pérenniser le maintien à domicile.

L'entourage pourra être sollicité si besoin pour la participation ou l'aide au soin. Il sera parfois demandé une mise en place de matériel médicalisé de façon à améliorer la prise en charge au niveau du confort et de la sécurité du patient et du soignant .

FINANCEMENT

Le financement des soins de nursing et des soins techniques est pris en charge entièrement par votre caisse d'assurance maladie après avis et sous surveillance du contrôle médical.

L'achat ou la location de matériel est financés en partie par l'assurance maladie mais il subsiste parfois une participation du patient

SSIAD NOGENT

**SERVICE DE SOINS
INFIRMIERS A DOMICILE**

**4 RUE DU CHAMP DE MARS
52800 NOGENT**



Téléphone : 03 25 31 77 76

ssiad.lellen@orange.fr

Fax : 03 25 01 83 04